



Rejets de télétransmission les plus courants

Mémo pratique pour éviter les principaux motifs de rejets

REJET	LIBELLE	MOTIF	AVANT TOUTE FACTURATION
0460 051	"LE PRESCRIPTEUR EST INCONNU AU FICHIER NATIONAL"	Le numéro de prescripteur transmis est erroné	Vérifiez les éléments présents sur la prescription médicale : si le prescripteur est un établissement, indiquer son numéro FINESS (en ligne sur le site www.finess.sante.gouv.fr)
0650 001	"PRIX UNITAIRE ABSENT"	Le montant du prix unitaire n'a pas été indiqué	Le montant du prix unitaire doit être indiqué. Avant de télétransmettre, assurez-vous des éléments sur votre facture : le prix en vigueur à la date des actes sur www.ameli.fr
0180 051	"La facture est déjà en cours de traitement dans nos bases"	Il s'agit d'un doublon : cette facture a déjà été transmise	Il s'agit d'un doublon. La facture est rejetée pour ce motif car elle a déjà été transmise. En présence de ce rejet, veuillez contacter votre assistance informatique.
0450 056	"L'EXONERATION DU TICKET MODERATEUR CONNUE AU REFERENTIEL N'A PAS ETE TRANSMISE"	Aucune exonération n'a été transmise pour un bénéficiaire ayant un régime exonérant ou une assurance maternité	1/ Consultez les droits de votre patient sur Espace pro ou l'attestation de droits 2/ Avant de télétransmettre, assurez-vous des éléments suivants sur votre facture : La caisse d'affiliation Le numéro de Sécurité sociale de l'assuré Les situations d'exonération 3/ Pensez à actualiser votre fichier patientèle
0250 050	"ASSURE ABSENT DE LA BDO"	L'assuré ne dépend pas ou plus de notre organisme Le numéro d'identification de l'assuré est erroné	N'hésitez pas à rappeler au patient d'effectuer la mise à jour de sa carte Vitale à chaque changement de situation.



Où trouver les informations ?

Connaissez-vous ADRI : Acquisition des Droits Intégrés ?

La version du logiciel de facturation SESAM-Vitale autorisée ADRI vous permet de fiabiliser votre facturation. C'est l'assurance de facturer avec les droits à jour, avec ou sans carte vitale. Un gain de temps grâce à la réduction des rejets !

Pour coder et facturer vos actes

=> www.ameli.fr (Professionnel de Santé > exercer au quotidien > Nomenclatures et codages)

Pour toute l'actualité sur les règles de facturation, le suivi de vos remboursements en tiers payant, les droits de votre patientèle

=> [Espace pro](#)

N'oubliez pas !

- >> De mettre à jour régulièrement votre logiciel avec votre éditeur
- >> De mettre à jour régulièrement votre fichier patients
- >> De prévenir la Cnam de tout changement d'adresse mail sur flux-podologues@cpam-bordeaux.cnamts.fr pour recevoir vos retours sur le traitement des lots

Le saviez-vous ?

Vous avez besoin de consulter l'attestation de droits d'un patient ou son attestation de tiers payant intégral ? S'il ne l'a pas sur lui et qu'il dispose de l'application compte ameli, il peut se connecter et vous la présenter sur son smartphone. Pratique !